



Diagnostic de Performance Energétique - logement (6.1)

| | |
|---|---|
| N° :0057 Valable jusqu'au :03/12/2025 Type de bâtiment :Habitation (en maison individuelle) Année de construction : ..A partir de 2006 Surface habitable :283.3 m ² Adresse :Le Pech de Diane 24590 SAINT-GENIÈS | Date (visite) : 04/12/2015 Diagnostiqueur : . MARTHON Jérôme Certification : CERTIFI n°14-1274 obtenue le 16/02/2015  Signature : |
| Propriétaire : Nom :Mr et Mme VLEMMINGS Paul Adresse :Le Pech de Diane 24590 SAINT-GENIÈS | Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse : |

Consommations annuelles par énergie

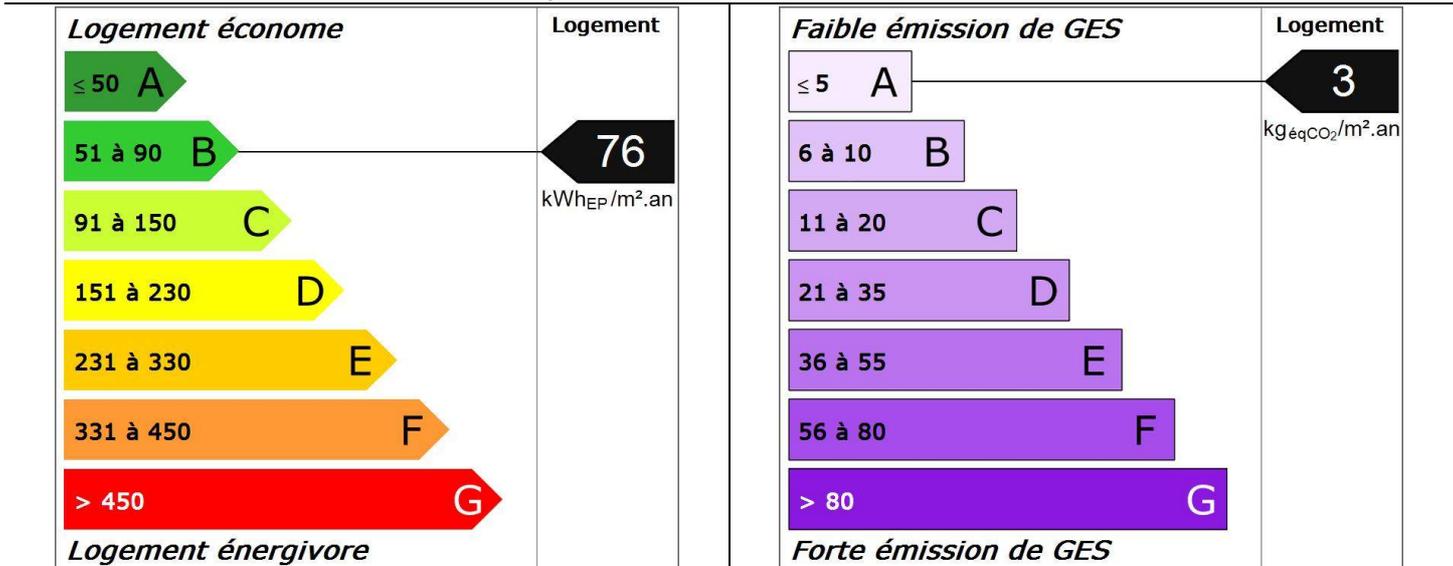
Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2011

| | Consommations en énergies finales | Consommations en énergie primaire | Frais annuels d'énergie |
|--|--|--|-------------------------------------|
| | détail par énergie et par usage en kWh _{EF} | détail par énergie et par usage en kWh _{EP} | |
| Chauffage | Electricité : 4 651 kWh _{EF} | 11 999 kWh _{EP} | 532 € |
| Eau chaude sanitaire | Electricité : 3 755 kWh _{EF} | 9 689 kWh _{EP} | 335 € |
| Refroidissement | - | - | - |
| CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS | Electricité : 8 406 kWh _{EF} | 21 688 kWh _{EP} | 1 093 € (dont abonnement: 225 €) |

| | |
|--|---|
| Consommations énergétiques (En énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement | Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement |
|--|---|

Consommation conventionnelle : **76 kWh_{EP}/m².an**
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : **3 kg_{éqCO₂}/m².an**



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

| Logement | Chauffage et refroidissement | Eau chaude sanitaire, ventilation |
|---|---|--|
| Murs : Mur double avec lame d'air d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) Mur double avec lame d'air donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) | Système de chauffage : Pompe à chaleur air/eau avec programmeur, réseau isolé, système basse température (système individuel) | Système de production d'ECS : Combiné au système: Pompe à chaleur air/eau avec programmeur, réseau isolé, système basse température (système individuel) |
| Toiture : Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (24 cm) | Emetteurs: Plancher hydro en RDC et Radiateurs métal en R+1 | |
| Menuiseries : Porte(s) bois / bois-métal avec double vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage | Système de refroidissement : Néant | Système de ventilation : VMC SF Hygro (extraction) |
| Plancher bas : Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire avec isolation sous chape flottante (réalisée à partir de 2006) | Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant | |
| Énergies renouvelables | | Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh _{EP} /m ² .an |
| Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant | | |

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

| Mesures d'amélioration | Nouvelle conso. Conventionnelle | Effort d'investissement* | Économies | Rapidité du retour sur investissement* | Crédit d'impôt |
|---|---------------------------------|--------------------------|-----------|--|----------------|
| Envisager un ECS solaire | 56 | €€€ | ** | ◆ | 30% |
| Recommandation : Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire. Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 % (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation. | | | | | |
| Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air | - | - | | | - |
| Recommandation : Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air régulièrement en les dépoussiérant. Détail : Si la ventilation est insuffisante, ouvrir les fenêtres régulièrement, en pensant à fermer les émetteurs de chauffage situés sous les fenêtres en hiver. | | | | | |

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

| Légende | | |
|-----------------------------|--------------------------------|--|
| Économies | Effort d'investissement | Rapidité du retour sur investissement |
| * : moins de 100 € TTC/an | € : moins de 200 € TTC | ◆◆◆◆ : moins de 5 ans |
| ** : de 100 à 200 € TTC/an | €€ : de 200 à 1000 € TTC | ◆◆◆ : de 5 à 10 ans |
| *** : de 200 à 300 € TTC/an | €€€ : de 1000 à 5000 € TTC | ◆◆ : de 10 à 15 ans |
| **** : plus de 300 € TTC/an | €€€€ : plus de 5000 € TTC | ◆ : plus de 15 ans |

Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 8 février 2012, arrêté du 27 octobre 2014, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **CERTIFI - 37, route de Paris 31140 AUCAMVILLE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : 0057

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

| Catégorie | Données d'entrée | Valeurs renseignées | |
|----------------------------|--------------------------------|---|--|
| Généralité | Département | 24 Dordogne | |
| | Altitude | 216 m | |
| | Type de bâtiment | Maison Individuelle | |
| | Année de construction | A partir de 2006 | |
| | Surface habitable du lot | 283.3 m ² | |
| | Nombre de niveau | 2 | |
| | Hauteur moyenne sous plafond | 2,95 m | |
| | Nombre de logement du bâtiment | 1 | |
| Caractéristiques des murs | | Mur double avec lame d'air d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) Surface : 34 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Mur double avec lame d'air d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) Surface : 47 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Mur double avec lame d'air d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) Surface : 36 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Mur double avec lame d'air d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) Surface : 39 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Mur double avec lame d'air d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) Surface : 17 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Mur double avec lame d'air donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) Surface : 28 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Mur double avec lame d'air d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) Surface : 17 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Mur double avec lame d'air d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (10 cm) Surface : 28 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,3 W/m ² °C, b : 1 | |
| | Enveloppe | Caractéristiques des planchers | Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire avec isolation sous chape flottante (réalisée à partir de 2006) Surface : 160 m ² , Donnant sur : un vide-sanitaire, U : 0,3 W/m ² °C, b : 0,8 |
| | | Caractéristiques des plafonds | Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (24 cm) Surface : 224 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,2 W/m ² °C, b : 1 |
| Caractéristiques des baies | | | Fenêtres battantes bois, orientée Est, double vitrage Surface : 3.48 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,8 W/m ² °C, Uw : 2,8 W/m ² °C, b : 1 |
| | | Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientée Est, double vitrage Surface : 3.6 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² °C, Uw : 2,7 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Fenêtres battantes bois, orientée Sud, double vitrage Surface : 5.75 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,8 W/m ² °C, Uw : 2,8 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Fenêtres battantes bois, orientée Ouest, double vitrage Surface : 1.55 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,8 W/m ² °C, Uw : 2,8 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientée Ouest, double vitrage Surface : 16.31 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² °C, Uw : 2,7 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Fenêtres battantes bois, orientée Nord, double vitrage Surface : 4.02 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,8 W/m ² °C, Uw : 2,8 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, orientée Nord, double vitrage Surface : 3.6 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,7 W/m ² °C, Uw : 2,7 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Fenêtres battantes bois, orientée Nord, double vitrage Surface : 1.5 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,8 W/m ² °C, Uw : 2,8 W/m ² °C, b : 1 | |
| | | Fenêtres battantes bois, orientée Est, double vitrage | |

| | |
|---------------------------------------|--|
| | Surface : 5.7 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,8 W/m ² °C, Uw : 2,8 W/m ² °C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientée Sud, double vitrage Surface : 1.5 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,8 W/m ² °C, Uw : 2,8 W/m ² °C, b : 1 |
| Caractéristiques des portes | Porte(s) bois / bois-métal avec double vitrage Surface : 2.25 m ² , U : 3,3 W/m ² °C, b : 1 |
| Caractéristiques des ponts thermiques | Définition des ponts thermiques Liaison Mur Est RDC / Porte d'entrée : Psi : 0,19, Linéaire : 6,5 m, Liaison Mur Est RDC / Fenêtres Est RDC : Psi : 0,45, Linéaire : 10,64 m, Liaison Mur Est RDC / Porte-fenêtre Est RDC : Psi : 0,45, Linéaire : 7,7 m, Liaison Mur Sud RDC / Fenêtres Sud RDC : Psi : 0,45, Linéaire : 17 m, Liaison Mur Ouest RDC / Fenêtre Ouest RDC : Psi : 0,45, Linéaire : 5 m, Liaison Mur Ouest RDC / Portes-fenêtres Ouest RDC : Psi : 0,45, Linéaire : 28 m, Liaison Mur Nord RDC / Fenêtres Nord RDC : Psi : 0,45, Linéaire : 11,6 m, Liaison Mur Nord RDC / Portes-fenêtres Nord RDC : Psi : 0,45, Linéaire : 7,7 m, Liaison Mur Nord R+1 / Fenêtres Nord R+1 : Psi : 0,9, Linéaire : 5 m, Liaison Mur Est R+1 / Fenêtres Est R+1 : Psi : 0,9, Linéaire : 17,4 m, Liaison Mur Sud R+1 / Fenêtre Sud R+1 : Psi : 0,9, Linéaire : 5 m |
| Caractéristiques de la ventilation | VMC SF Hygro (extraction) Qvareq : 1, Smea : 2, Q4pa/m ² : 1137, Q4pa : 1137, Hvent : 119, Hperm : 22 |
| Système | Caractéristiques du chauffage |
| | Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire |
| | Caractéristiques de la climatisation |

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

| | Bâtiment à usage principal d'habitation | | | | | | Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation |
|--------------------------|---|---|--|-------------------------------|-------------------------------|---|---|
| | DPE pour un immeuble ou une maison individuelle | | Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble | DPE non réalisé à l'immeuble | | Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel | |
| | | | | Bâtiment construit avant 1948 | Bâtiment construit après 1948 | | |
| Calcul conventionnel | | X | A partir du DPE à l'immeuble | | X | | |
| Utilisation des factures | X | | | | X | | X |

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr